

# **RAPPORT FINANCIER**

## 2018/19

---

<b>Rapport sur la situation financière</b>	<b>72</b>
<b>Rapport de l'organe de révision</b>	<b>75</b>
<b>Compte d'exploitation ordinaire</b>	<b>77</b>
<b>Bilan</b>	<b>82</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>84</b>
<b>Annexe aux comptes annuels</b>	<b>85</b>

# MARCHE DES AFFAIRES ET SITUATION ÉCO- NOMIQUE DE LA SWISS FOOTBALL LEAGUE



**ANCILLO CANEPA**

Trésorier de la Swiss Football League  
et membre du Comité

Le compte d'exploitation ordinaire de la saison 2018/19 fait état de recettes de l'ordre de CHF 42'414'396 et de dépenses d'un montant de CHF 42'409'396 avec un excédent de recettes de CHF 5'000. Les recettes réalisées ont dépassé le budget établi de CHF 420'396. Grâce à ces recettes plus importantes et aux dépenses en général plus basses d'un total de CHF 415'484, la SFL a été heureuse de verser aux clubs un montant dépassant les prévisions budgétaires de CHF 835'880. Les positions suivantes du compte d'exploitation ayant subi des variations sensibles par rapport au budget initial font l'objet d'une explication séparée.

## DÉPENSES

### FRAIS DE PERSONNEL

Par rapport au budget, les frais de personnel ont été moins élevés de CHF 159'932. Il a été renoncé à l'engagement d'un «social media manager». À partir de mars 2019, le travail éditorial dans ce domaine a été réalisé par une société mandatée (travaux de tiers). La baisse des charges sociales, due à l'économie sur les salaires, a permis de réduire significativement les charges globales de personnel.

### FRAIS MARKETING, PRESSE, RP

Le montant total des frais du domaine Marketing/Presse/RP est inférieur de CHF 106'129 par rapport au budget. Les économies ont surtout été réalisées dans les positions Hospitality (-CHF 85'103) et CSR (-CHF 23'299).

### TRAVAUX JURIDIQUES

Les travaux juridiques, ainsi que les frais de procédures et de recours, présentent une économie de CHF 6'472 par rapport au budget. La totalité des dépenses concerne le domaine des travaux juridiques, étant donné qu'aucun frais de procédures et de recours n'a été engagé au cours de la saison 2018/19.

### BUREAU ET ADMINISTRATION

Les frais globaux du domaine Bureau et administration sont de CHF 38'339 inférieurs à ce qui était prévu au budget. Des économies ont surtout été réalisées dans les domaines Matériel de bureau/Imprimés (-CHF 19'620), Traductions (-CHF 12'794), ainsi que dans le domaine de l'Informatique (-CHF 6'326).

### COÛTS ARBITRAGE

En raison de la prise en charge des coûts de CHF 86'811 pour la mise en place du VAR (Video Assistant Referee), les dépenses dans le domaine des «Coûts Arbitrage» sont supérieures de CHF 86'811 au budget.

### INDEMNITÉS DROITS D'AUTEURS

Les versements effectués au titre des indemnités provenant des droits d'auteurs TV et marketing présentent un montant inférieur de CHF 33'300 par rapport au budget. Suite aux exigences en partie non remplies par certains clubs de BCL (composition du staff des entraîneurs) des montants plus bas que prévus ont été versés à titre d'indemnités (-CHF 30'300).

### COÛTS DE GESTION COMPÉTITION

Les coûts de l'analyse des matches (-CHF 83'944) étant nettement inférieurs à ceux prévus au budget, la dépense totale pour la gestion de la compétition a été de CHF 79'915 inférieure aux estimations.

### RECETTES

#### ÉMOLUMENTS

Du fait des recettes plus élevées provenant des amendes infligées par les arbitres et les autorités (+CHF 212'280) et d'une contribution de CHF 160'000 moins élevée au Fonds de sécurité, les recettes dépassent le montant budgété de total de CHF 372'280.

**En 2018/19, l'indemnisation de la SFL versée aux clubs fut CHF 835'880 plus élevée que prévu.**

### RÉPARTITIONS

Grâce aux recettes plus importantes provenant de taxes administratives (Émoluments) des clubs, le domaine Répartitions enregistre une augmentation totale de CHF 22'040.

### RECETTES DIVERSES

La plus-value au niveau des recettes diverses est de CHF 20'417 par rapport au budget. Les recettes plus élevées provenant de la contribution de l'UEFA pour la procédure d'octroi des licences (+CHF 21'493) et d'autres recettes (+CHF 205'214) compensent la moins-value de la taxe de participation du FC Vaduz/LFV (-CHF 206'290).

**La situation financière de la Swiss Football League peut continuer à être qualifiée de très stable.**

### SITUATION FINANCIÈRE

La Swiss Football League continue de bénéficier d'une situation financière très confortable. Pour la saison 2018/19, la Ligue a à nouveau pu procéder à une indemnisation extraordinaire aux clubs plus élevée que prévue (CHF 514'249). Celle-ci représente 1'350'129 (+CHF 835'880). Un excédent de CHF 1'700'000 a été distribué aux clubs (y compris aux partenaires du label) provenant du Fonds de l'équipe nationale.

La situation financière de la Swiss Football League peut continuer à être qualifiée de très stable. Le capital-propre est désormais de CHF 629'377 (CHF 624'377 l'an passé) et les liquidités représentaient CHF 10'467'391, au moment de la clôture de l'exercice.

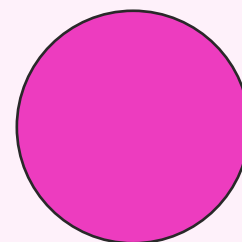
### COLLABORATEURS DE LA SFL

À la fin de l'année sous rapport, soit le 30 juin 2019, la Swiss Football League comptait 16 collaboratrices et collaborateurs (15 l'année précédente). La moyenne annuelle durant toute la saison 2018/19 représentait 15,5 équivalents plein temps (14,3 l'année d'avant).

### INDEMNISATION EXTRAORDINAIRE AUX CLUBS 2018/19

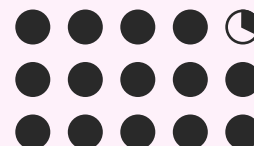


**BUDGET**  
CHF 514'249

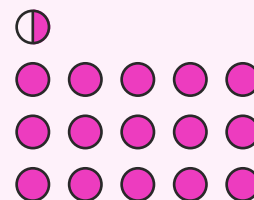


**COMPTES**  
CHF 1'350'129

### ÉQUIVALENTS PLEIN TEMPS À LA SFL



**SAISON 2017/18**  
14,3

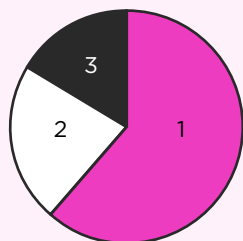


**SAISON 2018/19**  
15,5

# RAPPORT FINANCIER

## Rapport sur la situation financière

### INDEMNITÉS AUX CLUBS 2019/20 POUR LE DOMAINE DE LA FORMATION



**TOTAL**  
CHF 6'195'000

**LABEL DE FORMATION (1)**  
CHF 3'810'000

**FOOTECO (2)**  
CHF 1'385'000

**CRITÈRES D'EFFICACITÉ (3)**  
CHF 1'000'000

### GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un aspect essentiel de toute activité commerciale. Grâce à leur identification, leur analyse, leur pilotage et leur surveillance, les risques les plus importants peuvent être reconnus, respectivement minimisés autant que possible.

La gestion des risques de la Swiss Football League comprend des facteurs internes et externes (e.a. l'évolution nationale et internationale du football professionnel, l'évaluation de l'environnement des entreprises). Sont également intégrées dans l'évaluation des risques, les données financières calculées selon le CO, ainsi que les indicateurs de risque, basés sur les exigences réglementaires.

Le système de contrôle interne (SCI) est régulièrement examiné par la direction ainsi que par l'organe de révision.

### PRÉVISIONS

#### (PERSPECTIVES D'AVENIR) Evolution attendue et prévisions jusqu'à l'été 2021

En juin 2016, le Comité de la Swiss Football League a conclu de nouveaux contrats de droits médiatiques. À cet effet, un processus d'attribution de marché étendu a été mené, conformément aux dispositions du droit de la concurrence. Le partenaire contractuel le plus important reste CT Cinetrade AG, dont le groupe comprend, entre autres, Teleclub SA, exploitant la plate-forme de télévision payante Teleclub. Les droits ont été accordés pour quatre ans, à compter de la saison 2017/18.

Le produit provenant de la vente des droits TV et marketing pour la période allant de 2017/18 à 2020/21 représente un montant global de CHF 40 millions par saison. La clôture de l'exercice pour la saison 2018/19 s'est faite pour la deuxième fois, conformément aux conditions-cadre du contrat de quatre ans en vigueur, qui représentera également la base des recettes de la SFL pour les deux prochaines saisons.

Des coûts supplémentaires de l'ordre de CHF 500'000 seront engendrés dès l'été 2019 par l'introduction de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) en Raiffeisen Super League. Il s'agit du financement des coûts d'exploitation en cours.

### BUDGET 2019/20

L'établissement du budget a été avancé une nouvelle fois, en vue de la saison 2019/20, ce qui a permis de procéder à l'adoption dudit budget déjà lors de l'Assemblée extraordinaire de la SFL du 28 mai 2019.

Le compte d'exploitation ordinaire 2019/20 prévoit un bénéfice de CHF 5'000 avec des recettes de CHF 43'422'501 et des dépenses de CHF 43'417'501 comprenant des indemnités extraordinaires selon décision du Comité de CHF 500'000.

En raison des nouveaux coûts de CHF 1'500'000, engendrés par la mise en service du VAR (Video Assistant Referee), l'estimation prévoit une contribution du Fonds de l'équipe nationale de CHF 1'527'885.

Le budget du compte d'exploitation extraordinaire 2019/20 prévoit le versement total d'un montant de CHF 6'195'000 aux clubs à titre de dédommagements pour la relève (CHF 3'810'000 pour le Label de formation, CHF 1'385'000 pour Footeco, ainsi que CHF 1 million selon les critères d'efficacité).

**«La généreuse contribution de la Société du Sport-Toto pour la saison 2019/20 est budgétisée à hauteur de CHF 2'900'000.»**

La contribution généreuse de la Société du Sport-Toto (SST) figure au budget à raison de CHF 2'900'000. Le montant provenant du Fonds de formation est de CHF 3'541'000, afin de présenter un compte équilibré.

Les recettes prévisibles provenant des paiements de la solidarité de l'UEFA Champions League de CHF 4'200'000 sont également comptabilisées sur ce compte. Après le versement de CHF 700'000 dans le Fonds de formation, un montant de CHF 3'500'000 sera versé aux huit clubs de la RSL, qui n'ont pas participé à une phase de groupes des compétitions UEFA durant la saison 2018/19.

# RAPPORT FINANCIER

## Rapport de l'organe de révision

B Ä T T I G  T R E U H A N D A G

**Rapport de l'organe de révision  
à l'assemblée générale de la**

**Swiss Football League  
Muri bei Bern**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Swiss Football League, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2019.

#### *Responsabilité du comité SFL*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité SFL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.


Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

# RAPPORT FINANCIER

## Rapport de l'organe de révision

BÄTTIG  TREUHAND AG

### Rapports d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels à présent.

Lucerne, le 27 septembre 2019

Bättig Treuhand AG



André Wermelinger  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Hubert Bachmann  
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement et annexe)

## COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

### 2018/19 avec budget 2019/20

	COMPTES 2017/18	BUDGET 2018/19	COMPTES 2018/19	BUDGET 2019/20
<b>RECETTES NETTES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION</b>	<b>42'150'825</b>	<b>41'944'000</b>	<b>42'358'737</b>	<b>43'372'501</b>
<b>COTISATIONS</b>	<b>205'000</b>	<b>205'000</b>	<b>205'000</b>	<b>1'732'885</b>
Cotisations des clubs	150'000	150'000	150'000	150'000
Rétrocessions sur la redevance ASF	55'000	55'000	55'000	55'000
Contribution du Fonds de l'équipe nationale	0	0	0	1'527'885
<b>EMOLUMENTS</b>	<b>354'230</b>	<b>50'000</b>	<b>422'280</b>	<b>170'000</b>
Amendes	846'730	700'000	912'280	700'000
Report dans le fonds sécurité	-492'500	-650'000	-490'000	-530'000
<b>RÉPARTITIONS</b>	<b>225'020</b>	<b>65'000</b>	<b>87'040</b>	<b>65'000</b>
Taxes administratives	90'020	65'000	87'040	65'000
Indemnité Sport-Toto pour la compétition	135'000	0	0	0
<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>41'366'575</b>	<b>41'624'000</b>	<b>41'644'417</b>	<b>41'404'616</b>
Droits d'auteur TV et marketing	39'447'000	39'444'000	39'444'000	39'441'000
Licences UEFA, contribution UEFA	289'660	260'000	281'493	260'000
Taxe de participation FC Vaduz / LFV	622'658	810'000	603'710	563'616
Autres recettes	477'257	550'000	755'214	550'000
Droits TV internationaux	530'000	560'000	560'000	590'000

→

# COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

## 2018/19 avec budget 2019/20

	COMPTES 2017/18	BUDGET 2018/19	COMPTES 2018/19	BUDGET 2019/20
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>2'613'766</b>	<b>2'809'000</b>	<b>2'649'068</b>	<b>2'780'000</b>
Salaires	1'883'140	2'085'000	1'911'491	2'050'000
Travaux de tiers	147'422	80'000	114'110	80'000
Indemnités de frais	183'080	193'000	213'164	215'000
AVS, CCF+ACh	150'792	165'000	159'186	162'500
Assurances du personnel	18'687	26'000	23'633	25'500
Caisse de retraite	200'128	230'000	202'754	215'000
Formation	10'392	10'000	4'390	12'000
Frais divers du personnel	20'125	20'000	20'340	20'000
Réajustement des comptes des assurances sociales	0	0	0	0
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>37'843'209</b>	<b>38'548'501</b>	<b>38'314'305</b>	<b>40'008'501</b>
<b>FRAIS DES COMMISSIONS, CONFÉRENCES/CONSEILS</b>	<b>788'922</b>	<b>819'000</b>	<b>782'123</b>	<b>843'000</b>
Assemblée générale / Conférence des présidents	52'873	60'000	55'050	60'000
Comité	302'905	315'000	324'534	315'000
Commission de transfert	1'600	8'000	2'500	5'000
Commission de conciliation	3'520	3'000	0	3'000
Autorités disciplinaires	73'989	75'000	70'435	75'000
Commission des licences	39'884	50'000	36'489	40'000
Administration des licences	17'705	15'000	11'988	40'000
Fiduciaire pour les licences	139'291	140'000	124'990	140'000
Experts pour les licences	23'221	25'000	25'950	25'000
Autorité de recours pour les licences	14'470	10'000	297	15'000
Tribunal de recours	2'144	10'000	6'950	5'000
Conférences diverses	38'925	25'000	34'601	30'000
Etudes internes	0	5'000	0	5'000
European Leagues	58'274	50'000	62'398	60'000
Charges sociales pour les membres	20'121	28'000	25'941	25'000



	COMPTES 2017/18	BUDGET 2018/19	COMPTES 2018/19	BUDGET 2019/20
<b>FRAIS DU DÉPARTEMENT MARKETING, MÉDIAS, PR</b>	<b>2'479'347</b>	<b>2'902'001</b>	<b>2'795'872</b>	<b>2'910'001</b>
Evénements	473'366	475'000	501'462	400'000
Archives/Statistiques	888'597	1'045'000	1'064'221	1'088'000
Centre technique	0	0	0	422'000
Branding (marque)	245'552	325'000	303'313	135'000
Hospitalité	83'530	160'000	74'897	110'000
Divers coûts de mise en vigueur	272'706	170'001	163'512	100'001
Communication/Internet	400'866	577'000	561'766	535'000
Subvention pour responsabilité sociale	114'730	150'000	126'701	120'000
<b>ASSURANCES ET TAXES</b>	<b>83'475</b>	<b>110'000</b>	<b>82'597</b>	<b>100'000</b>
Assurances choses et RC	50'754	60'000	51'619	60'000
Indemnités à la SUISA	13'925	15'000	19'675	15'000
TVA, réduction de l'impôt préalable	18'796	35'000	11'303	25'000
<b>TRAVAUX JURIDIQUES</b>	<b>52'244</b>	<b>35'000</b>	<b>28'528</b>	<b>35'000</b>
Travaux juridiques	33'244	25'000	28'528	25'000
Frais de procédure/Frais de recours	19'000	10'000	0	10'000
<b>BUREAU ET ADMINISTRATION</b>	<b>299'817</b>	<b>327'500</b>	<b>289'161</b>	<b>346'500</b>
Matériel de bureau/Imprimés	55'435	60'000	40'380	60'000
Informatique	22'935	20'000	13'674	30'000
Rapport annuel	42'996	50'000	51'662	55'000
Ports, téléphone, télécopieur	31'685	36'000	29'927	36'000
Cotisations, littérature spécialisée	1'152	1'500	1'373	1'500
Comptabilité	83'750	84'000	84'000	84'000
Coûts conseils TVA	0	1'000	3'130	5'000
Révision des comptes	19'511	20'000	20'391	20'000
Traductions	42'182	50'000	37'206	50'000
Frais divers d'administration	171	5'000	7'418	5'000

→

# COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

## 2018/19 avec budget 2019/20

	COMPTES 2017/18	BUDGET 2018/19	COMPTES 2018/19	BUDGET 2019/20
<b>FRAIS DE BUREAUX</b>	<b>116'888</b>	<b>120'000</b>	<b>136'321</b>	<b>230'000</b>
Location, énergie, nettoyage	106'696	110'000	102'249	200'000
Installations pour les bureaux	10'192	10'000	34'072	30'000
<b>CADEAUX ET REPRÉSENTATION</b>	<b>67'241</b>	<b>65'000</b>	<b>56'107</b>	<b>60'000</b>
Cadeaux aux champions, distinctions	37'893	40'000	36'920	35'000
Articles souvenirs/Cadeaux	26'565	20'000	11'268	20'000
Autres distinctions	2'783	5'000	7'919	5'000
<b>COÛTS ARBITRAGE</b>	<b>2'504'960</b>	<b>2'500'000</b>	<b>2'586'811</b>	<b>4'000'000</b>
Arbitrage ASF	2'504'960	2'500'000	2'500'000	2'500'000
Assistance Vidéo à l'Arbitrage (VAR)	0	0	86'811	1'500'000
<b>INDEMNITÉS DROITS D'AUTEURS</b>	<b>30'653'000</b>	<b>30'700'000</b>	<b>30'666'700</b>	<b>30'700'000</b>
Prime fixe RSL	18'000'000	18'000'000	18'000'000	18'000'000
Prime de classement RSL	6'000'000	6'000'000	6'000'000	6'000'000
Prime fixe BCL	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000
Prime de classement BCL	997'000	1'000'000	997'000	1'000'000
TV, négociations des contrats	0	0	0	0
Indemnité selon exigences techniques BCL	456'000	500'000	469'700	500'000
Trophée du fairplay RSL	100'000	100'000	100'000	100'000
Trophée du fairplay BCL	100'000	100'000	100'000	100'000
<b>DIVERS COÛTS DE GESTION COMPÉTITION</b>	<b>797'315</b>	<b>970'000</b>	<b>890'085</b>	<b>784'000</b>
Elaboration des calendriers	19'500	20'000	19'500	20'000
Frais de compétition	9'962	60'000	57'669	40'000
Inspections des stades/CTJ	53'159	90'000	96'860	70'000
Renvois de matches/Inspections de terrain	21'322	0	0	0
Convention avec la Première Ligue	500'000	500'000	500'000	500'000
L'analyse du jeu	193'372	300'000	216'056	154'000

	COMPTES 2017/18	BUDGET 2018/19	COMPTES 2018/19	BUDGET 2019/20
<b>AMORTISSEMENTS ET CORRECTIONS DE VALEUR SUR POSITIONS DU CAPITAL IMMOBILISÉ</b>	<b>34'210</b>	<b>56'250</b>	<b>37'569</b>	<b>67'000</b>
Amortissements et corrections de valeur sur positions du capital immobilisé	34'210	56'250	37'569	67'000
<b>DÉPENSES FINANCIÈRES</b>	<b>51'132</b>	<b>51'000</b>	<b>50'846</b>	<b>52'000</b>
Frais bancaires et CCP (y compris impôts à la source étr.)	494	1'000	891	1'000
Coûts mandat de gestion CS	50'638	50'000	49'955	51'000
<b>REVENU FINANCIER</b>	<b>81'872</b>	<b>50'000</b>	<b>55'659</b>	<b>50'000</b>
Recettes de titres	81'872	50'000	55'659	50'000
<b>CHARGES/DÉPENSES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>1'678'032</b>	<b>514'249</b>	<b>1'350'129</b>	<b>500'000</b>
Indemnités selon décision du comité SFL	1'678'032	514'249	1'350'129	500'000
<b>COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>IMPÔTS DIRECTS</b>	<b>7'348</b>	<b>10'000</b>	<b>7'479</b>	<b>10'000</b>
Impôts	7'348	10'000	7'479	10'000
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>

# BILAN

	30.06.2019		ANNÉE PRÉCÉDENTE	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
<b>ACTIFS</b>				
↓				
<b>ACTIF MOBILISÉ</b>				
<b>LIQUIDITÉS</b>	<b>10'467'391,22</b>		<b>6'775'205,13</b>	
Caisse	713,50		2'257,00	
Compte de chèques postaux	192'303,51		165'519,97	
Banques	10'274'374,21		6'607'428,16	
<b>CRÉANCES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION</b>	<b>21'737,68</b>		<b>649'718,25</b>	
Débiteurs	21'737,68		649'718,25	
<b>AUTRES CRÉANCES À COURT TERME</b>	<b>1'170'610,39</b>		<b>157'419,01</b>	
Autres créances à court terme	856'725,14		152'034,01	
Compte courant à l'ASF	260'090,24		passiv	
Avoir clubs SFL	53'795,01		5'385,00	
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS</b>	<b>599'596,05</b>		<b>182'809,68</b>	
Actifs transitoires	599'596,05		182'809,68	
<b>TOTAL ACTIF MOBILISÉ</b>	<b>12'259'335,34</b>		<b>7'765'152,07</b>	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>INVESTISSEMENT FINANCIER</b>	<b>3'918'141,50</b>		<b>4'516'855,00</b>	
Titres	3'918'141,50		4'516'855,00	
<b>MATÉRIEL, BIENS, CHOSES</b>	<b>112'710,15</b>		<b>102'632,00</b>	
Mobilier secrétariat	1,00		1,00	
Bandes tournantes	1,00		1,00	
Informatique	112'708,15		102'630,00	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>4'030'851,65</b>		<b>4'619'487,00</b>	
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>16'290'186,99</b>		<b>12'384'639,07</b>	

	30.06.2019		ANNÉE PRÉCÉDENTE	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
<b>PASSIFS</b>				
↓				
<b>CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME</b>				
<b>ENGAGEMENTS APRÈS LIVRAISON/PRESTATION</b>		<b>1'408'817,82</b>		<b>293'934,56</b>
Créanciers		1'408'817,82		293'934,56
<b>AUTRES ENGAGEMENTS À COURT TERME</b>		<b>129'777,09</b>		<b>804'823,98</b>
Compte courant à l'ASF		aktiv		676'127,92
Créances envers les clubs de la SFL		127'940,09		82'776,06
Autres créances à court terme		1'837,00		45'920,00
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS</b>		<b>7'214'083,83</b>		<b>5'451'659,26</b>
Passifs transitoires		3'023'341,15		2'511'586,02
Passifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers		4'190'742,68		2'940'073,24
<b>CAPITAL ÉTRANGER À LONG TERME</b>				
<b>LE CAPITAL DU FONDS</b>		<b>6'908'131,70</b>		<b>5'209'844,72</b>
Fonds de l'équipe nationale		3'475'131,90		2'674'220,90
Correction de valeur sur titres		3'151'354,58		2'253'424,64
Fonds capital III: Sécurité		281'645,22		282'199,18
<b>TOTAL CAPITAL ÉTRANGER</b>		<b>15'660'810,44</b>		<b>11'760'262,52</b>
<b>CAPITAL PROPRE</b>				
<b>CAPITAL PROPRE</b>		<b>629'376,55</b>		<b>624'376,55</b>
Capital		629'376,55		624'376,55
<b>TOTAL CAPITAL PROPRE</b>		<b>629'376,55</b>		<b>624'376,55</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>16'290'186,99</b>		<b>12'384'639,07</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	30.06.2019	30.06.2018
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
↓		
Résultat de l'exercice	5'000,00	5'000,00
Amortissements	37'569,40	34'210,00
Plus-values (-) et moins-values (+) sur investissements	-9'964,15	3'682,50
Augmentation (-)/diminution (+) Créances livraison/prestation	627'980,57	-649'718,25
Augmentation (-)/diminution (+) Créances à court terme	-1'013'191,38	-100'656,05
Augmentation (-)/diminution (+) Comptes de régularisation actifs	-416'786,37	193'284,30
Augmentation (+)/diminution (-) Engagements livraison/prestation	1'114'883,26	82'908,63
Augmentation (+)/diminution (-) Autres engagements à court terme	-675'046,89	199'963,89
Augmentation (+)/diminution (-) Comptes de régularisation passifs	1'762'424,57	-7'613'840,90
Augmentation (+)/diminution (-) Provisions	0,00	0,00
Augmentation (+)/diminution (-) Capital des fonds	1'698'286,98	-223'397,20
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>3'131'155,99</b>	<b>-8'068'563,08</b>
Investissements en matériel, biens, choses (y compris véhicules)	-47'647,55	-136'840,00
Investissements en placements financiers	-220'347,10	-440'610,65
Désinvestissements de placements financiers	829'024,75	211'299,15
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>561'030,10</b>	<b>-366'151,50</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>3'692'186,09</b>	<b>-8'434'714,58</b>
<b>JUSTIFICATIFS DES LIQUIDITÉS</b>		
Liquidités au début de l'exercice	6'775'205,13	15'209'919,71
Variation nette des liquidités	3'692'186,09	-8'434'714,58
Liquidités à la fin de l'exercice	10'467'391,22	6'775'205,13

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## 1. PRÉCISIONS CONCERNANT LES PRINCIPES APPLIQUÉS DANS LES COMPTES ANNUELS

Les présents comptes ont été établis selon les directives du droit comptable suisse et en particulier selon l'article concernant la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

La présentation des comptes exige du Comité et de la direction des estimations et des jugements pouvant avoir une certaine influence sur le montant des valeurs patrimoniales, les engagements et les obligations éventuelles au moment de l'établissement du bilan, mais aussi sur les charges et les produits de l'exercice en question. Dans ce contexte, il est laissé à l'appréciation du Comité et de la direction de décider de l'utilisation des marges de manoeuvres légales en matière d'évaluation et de comptabilisation.

## 2. BASES D'ÉVALUATION

### Devises étrangères

En ce qui concerne la conversion des devises étrangères, on applique pour le bilan les cours d'une date précise alors que pour la consolidation des transactions du cours de l'année, on applique les cours moyens.

### Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont présentées à leur valeur nominale. Les risques prévisibles en rapport avec certaines créances sont pris en compte par des ducroires correspondants basés sur les expériences faites. Aucun correctif de valeur forfaitaire n'a été fait.

### Actifs financiers

Les titres acquis après le 1<sup>er</sup> juillet 2018 sont évalués à la date de clôture du bilan à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeurs nécessaires (exercice précédent: cours de bourse). Les actifs financiers non cotés en bourse ou sans valeur boursière sont également présentés à leur valeur d'acquisition moins leur correctif de valeur. Aucune réserve pour fluctuations n'a été constituée.

### Immobilisations corporelles mobiles

Les immobilisations mobilières et matérielles sont présentées à leur valeur d'acquisition moins l'amortissement et le correctif de valeur. Les amortissements effectués correspondent aux taux fiscaux d'amortissement appliqués.

## 3. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Nom, forme juridique, siège

La Swiss Football League est une association au sens des art. 60 ss du Code civil suisse (CC), avec siège à Muri près de Berne.

## 4. COMPLÉMENTS À CERTAINES POSITIONS FIGURANT AU BILAN ET AU COMPTE D'EXPLOITATION

<b>4.1 Investissements financiers</b>	<b>30.06.2019</b>	<b>30.06.2018</b>
Titres au 01.07.	4'516'855	4'291'226
Acquisitions	220'347	440'610
Cessions et remboursements	-829'025	-211'299
Plus-values boursières réalisées	18'980	6'356
Moins-values réalisées	-9'015	-2'584
Plus-values non réalisées	0	-7'454
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS FINANCIERS</b>	<b>3'918'142</b>	<b>4'516'855</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 4.2 Comptes de régularisation passifs

Produits facturés et versements reçus pour périodes postérieures:

	30.06.2019	30.06.2018
Swisslos/Société du Sport-Toto	1'424'761	1'450'730
Sponsoring montant déjà reçu de TP Konami	110'000	0
Bonus du personnel SFL	150'000	120'000
Paiement en suspens Footeco 2 <sup>e</sup> tour	792'650	811'800
Paiement en suspens Label de formation 2 <sup>e</sup> tour	139'000	96'500
Paiement en suspens aux clubs, sécurité et formation	1'350'127	1'428'029
Paiement en suspens aux clubs, excédents du Fonds de l'équipe nationale	1'700'000	500'000
Paiement en suspens à l'ASF pour les arbitres	184'054	232'520
Paiement en suspens à Deltatre SA, Allemagne	112'543	0
Paiement en suspens à Profile Partners	428'000	0
Video Assistant Referee (VAR) / Numérisation SFL 2.0	425'313	495'000
Obligations diverses en suspens	397'636	317'080
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS</b>	<b>7'214'084</b>	<b>5'451'659</b>

### 4.3 Fonds de l'équipe nationale

	30.06.2019	30.06.2018
<b>RECETTES</b>		
↓		
Quote-part facture EN ASF	1'500'000	1'250'000
Quote-part facture EN ASF CdM 2018	2'900'911	0
<b>DÉPENSES</b>		
↓		
Paiements aux clubs fournisseurs	0	-250'000
Virement au Fonds de formation	-1'900'000	-500'000
Utilisation de l'excédent, selon décision du Comité	-1'700'000	-500'000
<b>SOLDE DU FONDS DE L'ÉQUIPE NATIONALE</b>	<b>3'475'132</b>	<b>2'674'221</b>



<b>4.4 Fonds de formation</b>	<b>30.06.2019</b>	<b>30.06.2018</b>
<b>RECETTES</b>		
↓		
Contributions de formation	1'074'250	1'250'061
Report du Fonds de remise en état des terrains de jeu	0	189'967
Contribution de solidarité UEFA Champions League	700'000	0
Allocation du Fonds de l'équipe nationale	1'900'000	500'000
Allocation du Compte d'exploitation ordinaire	0	250'000
<b>DÉPENSES</b>		
↓		
Contribution au Compte d'exploitation extraordinaire	-2'776'320	-2'263'320
<b>SOLDE DU FONDS DE FORMATION</b>	<b>3'151'354</b>	<b>2'253'424</b>
<b>4.5 Fonds de remise en état des terrains de jeu</b>	<b>30.06.2019</b>	<b>30.06.2018</b>
<b>RECETTES</b>		
↓		
Contributions de la Société du Sport-Toto	0	50'000
<b>DÉPENSES</b>		
↓		
Indemnités pour la remise en état des terrains de jeu	0	-10'033
Contribution au Fonds de formation	0	-189'967
<b>SOLDE DU FONDS DE REMISE EN ÉTAT DES TERRAINS DE JEU</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

<b>4.6 Fonds de sécurité</b>	<b>30.06.2019</b>	<b>30.06.2018</b>
<b>RECETTES</b>		
↓		
Quote-part des amendes du Compte d'exploitation ordinaire	490'000	492'500
<b>DÉPENSES</b>		
↓		
Dépenses diverses, sécurité et domaines des fans	-386'103	-390'269
Inspections de sécurité	-104'451	-102'336
<b>SOLDE DU FONDS DE SÉCURITÉ</b>	<b>281'645</b>	<b>282'199</b>
<b>4.7 Compte d'exploitation extraordinaire 2018/19</b>	<b>COMPTES 2018/19</b>	<b>COMPTES 2017/18</b>
<b>RECETTES</b>	<b>9'803'734</b>	<b>9'548'411</b>
↓		
Contribution de la Société du Sport-Toto	2'875'491	3'005'808
Contribution du Fonds de formation	2'776'320	2'263'321
Solidarité UEFA Champions League	4'151'923	4'279'282
<b>DÉPENSES</b>	<b>9'803'734</b>	<b>9'548'411</b>
↓		
<b>DÉPENSES POUR RSL ET BCL</b>	<b>4'151'923</b>	<b>5'029'280</b>
Solidarité UEFA Champions League	4'151'923	5'029'280
<b>DÉPENSES POUR RELÈVE M-21</b>	<b>215'343</b>	<b>238'110</b>
Remboursement des frais d'arbitres M-21	135'959	158'440
Frais de personnel	46'555	48'067
Séances et inspections Commission de formation	17'408	20'047
Dépenses diverses	3'833	0
Outils électroniques pour le Label de formation	11'588	11'556

	COMPTES 2018/19	COMPTES 2017/18
<b>DÉPENSES</b>		
↓		
<b>INDEMNITÉS LABEL DE FORMATION RSL ET BCL</b>	<b>5'436'468</b>	<b>4'281'021</b>
Projet «Partenariats»	3'389'835	3'262'633
Footeco	1'046'642	1'018'388
Critères d'efficacité	999'991	Solidarité UCL
<b>RÉSULTAT DU COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>5. AUTRES INDICATIONS</b>	<b>30.06.2019</b>	<b>30.06.2018</b>
5.1 Reliquat d'engagements résultant d'engagements de leasing	23'093	57'734
5.2 Emplois à plein temps en moyenne annuelle	15,5	14,3
5.3 Libération de réserves latentes	0	0
5.4 Honoraires de l'organe de révision	19'855	19'511
5.5 Engagements vis-à-vis des institutions de prévoyance	0	0

## **6. EVÉNEMENTS NOTOIRES APRÈS LE JOUR D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN**

Après le jour d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes annuels par le Comité, aucun événement notoire qui devrait être rendu public et qui pourrait relativiser la pertinence des comptes bouclés au 30.06.2019 ne s'est produit.